



SEMINAIRE DES CHARGÉ(E)S ET RESPONSABLES FORMATION



Domaine du Gouverneur - Monthieux

28 – 29 mars 2019

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

WWW.ANFH.FR

PROGRAMME

JEUDI 28 MARS 2019

9h30 – 12h30 S'INFORMER de l'actualité

- *Le Conseil en Evolution Professionnelle (Table Ronde)*
- *Les projets de la délégation (Témoignages)*
 - *PRODIG*
 - *Les clés des possibles*
 - *Maintien dans l'emploi*
- *Actualités de gestion*
- *Appels à Projet : Nouveautés 2019*
- *L'ANFH sur le WEB*
- *Nouveau Projet : la Cartographie Régionale des Métiers*

PAUSE DEJEUNER 12H30 – 14H

14h – 17h30 S'APPROPRIER de manière ludique

18h30 Activité et dîner en commun avec possibilité de dormir sur place

2

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

WWW.ANFH.FR

PROGRAMME

VENDREDI 29 MARS 2018

9h – 12h30 **CONSOLIDER ET ECHANGER**

- *Travaux en sous-groupes*
- *Restitution plénière*

PAUSE DEJEUNER 12H30 – 14H

14h – 15h30 **PERMANENCES DE LA DELEGATION**

- *Echanges libres entre participants*
- *Permanences de la délégation*

3

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



LE CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Table ronde :

- Valérie Parisot – CH d’Ardèche Méridionale – Aubenas / Vals Les Bains
- Manon Kolbecher – CH Vienne
- Lolita Clarke – CH Villeneuve de Berg

Animation : Nelly Bozetto – Conseillère en Dispositifs Individuels

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

AFH

LES PROJETS DE LA DELEGATION

PRODIG 

Les Clés des Possibles 

Maintien dans l'emploi 

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

AFH

LES PROJETS DE LA DELEGATION

PRODIG 

Les Clés des Possibles 

Maintien dans l'emploi 

Par Clélia Dumont – Conseillère Formation

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

WWW.ANFH.FR

PRODIG - LES MODULES DE FORMATION



Thématique de formation	Type de média	Public ciblé	Durée	Contenu
Troubles du comportement de la personne âgée	Serious game	AS	10h de jeu modules de 15 min	Améliore la prise en charge des patients âgés en intégrant les pathologies du vieillissement
Qualité de vie au travail	Serious game	Tout public	1h30	Appréhender une politique QVT en mobilisant les outils adaptés
Soins sans consentement	Tout elearning	Toute personne en charge de ces questions	8h max de jeu modules de 15 min	Aborder le cadre réglementaire de l'HSC par une prise de décision face aux décisions rencontrées
Fiabilisation et certification des comptes	Blended learning	Dir fonctionnelles et affaires financières (contrôleurs gestion, cadres), achats, RH	10h à distance 7h en présentiel 3 classes virtuelles (1h30)	Cerner l'ensemble des enjeux de la fiabilisation et certification
Compétences individuelles et collectives	Serious game	Toute personne assurant des fonctions d'encadrement	6 à 8h de jeu Modules de 35-40 min	Améliorer sa pratique professionnelle en matière de management

Nouveau thème :
« Mission zéro
risque ! » / Serious
Game

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

WWW.ANFH.FR

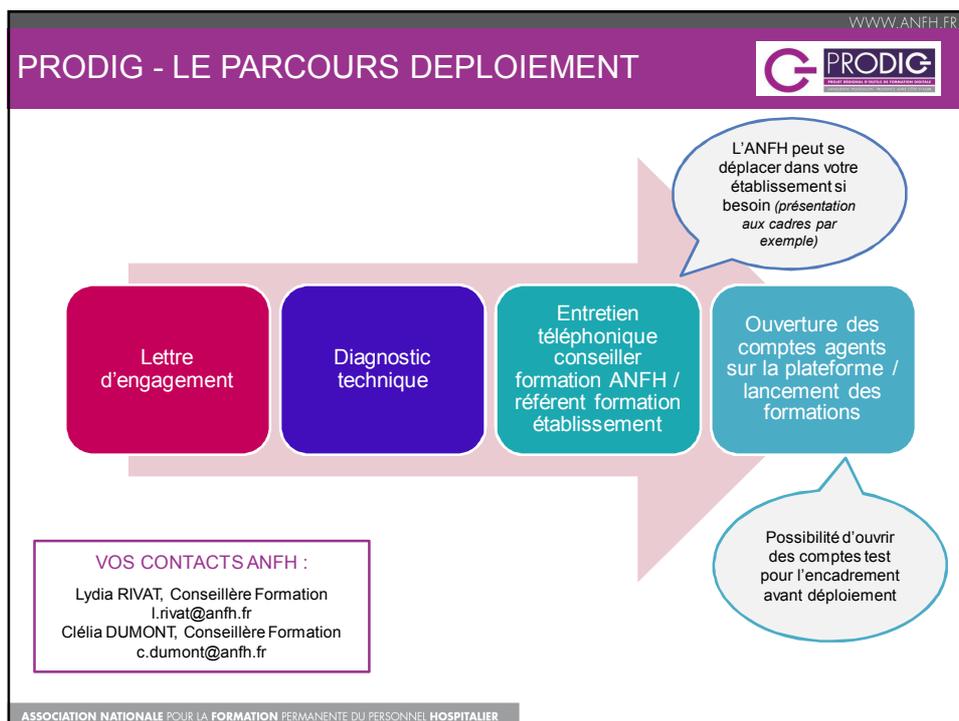
PRODIG - LES MODULES DE FORMATION



Retour sur la journée du 18 septembre 2018



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



LES PROJETS DE LA DELEGATION

PRODIG 

Les Clés des Possibles

Maintien dans l'emploi 

Par Lydia Rivat – Conseillère Formation
 Témoignage de Lydie Perache – EHPAD St Germain Nuelles - Directrice

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

WWW.ANFH.FR

DISPOSITIF LES CLES DES POSSIBLES



Témoignage :

EHPAD St Germain Nuelles
Lydie Perache - Directrice



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

WWW.ANFH.FR

DISPOSITIF LES CLES DES POSSIBLES



Actions pour les agents

↓

Entretien de positionnement Initial agent
(2h)

A l'issue du positionnement initial, l'organisme proposera un parcours qui sera validé avec l'établissement employeur.

Développer un ou plusieurs domaines de compétences clés

Se préparer à suivre une autre formation

Etre plus à l'aise dans son activité professionnelle

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

C L É S

Formation *compétences clés* personnalisée
(5 x 2 jours)

↓

Entretien de positionnement *final* de l'agent
(1 heure)

👍

C POSSIBLE

Dispositif C Possible
Formation objectif les 4C
(3 x 2 jours)

+

Accompagnement individuel C Possible
(2 à 24 heures)

Reprendre confiance en soi et en ses capacités.

Construire et mettre en œuvre son projet

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

WWW.ANFH.FR

LES CLES DES POSSIBLES



Actions pour les établissements

Accompagnement intra à la carte mobilisable par demi-journée

Sensibilisation ou accompagnement du COPIL, sensibilisation des cadres, aide au repérage ...

3 à 14 heures

Formation intra et inter « Identifier et développer les compétences clés des agents »

2 jours

Réunion d'information et sensibilisation inter

1/2 journée

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

WWW.ANFH.FR

DISPOSITIF LES CLES DES POSSIBLES



PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Prise en charge par l'ANFH des frais pédagogiques et des déplacements de toutes les actions intra ou inter

COMMENT S'INSCRIRE

Inscription sur les groupes **inter-établissements** ANFH

OU

Sollicitation d'interventions en **intra établissement** (intra directions communes, ou intra GHT)

14

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



LES PROJETS DE LA DELEGATION

PRODIG 

Les Clés des Possibles 

Maintien dans l'emploi

Par Marie-Noëlle Bougère – Déléguée
Témoignage de Magali Fournier – RRH – CH Vienne

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER




DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Axe 1 : accompagnement des établissements

Objectif :
Aider les établissements à accompagner leurs agents au maintien dans l'emploi découlant de situations diverses telles que l'inaptitude, la gestion du handicap, la mobilité professionnelle, la reconversion, la réorganisation de service....
Organisme prestataire : Eneis Conseil

Axe 2 : accompagnement des agents

Objectif :
Mettre à disposition des agents concernés des outils pour préparer, mettre en œuvre et réussir leur nouveau projet professionnel.
Organisme prestataire : Neeria

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



PLAN D' ACTIONS POUR LES ETABLISSEMENTS

- 1- Signer une lettre d'engagement
- 2- Donner à l'ANFH les coordonnées des acteurs RH concernés
- 3- Suivre le **module 1A incontournable** **avant toute** autre action même auprès des agents
- 4- S'engager dans le co-financement comme ci après :
 - Les Modules incontournables => financés entièrement par l'ANFH
 - Tous les autres modules des axes 1 et 2 => financés à hauteur de 50% par l'ANFH

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

WWW.ANFH.FR

TEMOIGNAGE ETABLISSEMENT

CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE

MAGALI FOURNIER

RESPONSABLE RH



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

WWW.ANFH.FR



PAUSE – 10 min

19

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION



RHONE

ACTUALITES DE GESTION

- 1**
TRAITEMENT Par Farida Mahdi et Mohamed Salah –
Conseillers en Gestion de Fonds
- 2**
GESTION FQ ET CPF
- 3**
TRESORERIE
- 4**
CONTRÔLE ALEATOIRE

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

1 TRAITEMENTS

Le Conseil d'administration en séance du 5 octobre 2018 a décidé que le remboursement des frais de traitement serait forfaitisé sauf ceux des dispositifs individuels.

Suite aux travaux du groupe de travail Mutualisation, validés par le Conseil d'Administration du 28/03/2018 et en application des articles 32-2 et 37-3 du règlement intérieur, le Bureau National ANFH a retenu dans sa séance du 20/09/2018 les points suivants :

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

1 TRAITEMENTS

Pour la prise en charge des frais de traitement sur les dispositifs PLAN, FONDS DE QUALIFICATION-CPF et FMEP, les principes et montants suivants s'appliquent pour les dossiers qui démarrent sur l'exercice 2019 :

FORMATIONS COURTES (formations inférieures ou égales à 52 jours) :
FORFAIT UNIQUE = 17.50 €/heure

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

1 TRAITEMENTS

FORMATIONS LONGUES (formations supérieures ou égales à 52 jours), les forfaits s'appliquent (grade de l'agent partant en formation)

12 PRINCIPAUX GRADES		AUTRES GRADES	
GRADE	FORFAIT MENSUEL	CATEGORIE DE REMUNERATION	FORFAIT MENSUEL
Adjoint Administratif Agent d'Entretien Qualifié Agent des Sces Hospitaliers Qualifiés	2 500.00 €	A	4 000.00 €
Aide-Soignant Aide Médico-Psychologique Auxiliaire de Puériculture Ouvrier Principal	2 800.00 €	B	3 300.00 €
Assistant de Service Social Educateur Spécialisé Préparateur en Pharmacie Hospitalière	3 300.00 €	C	2 700.00 €
Infirmier Infirmier de Bloc Opératoire	3 600.00 €		

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

2 FQ CPF

- ✓ Les dispositions réglementaires relatives au DIF sont supprimées. Aussi, le DIF disparaît et est remplacé par le Compte Personnel de Formation.
- ✓ Pour rappel, le CPF est un nouveau dispositif devant permettre à tout fonctionnaire et agent contractuel de la fonction publique hospitalière d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.
- ✓ Pour cela, tout agent public acquiert des droits sur son compte CPF.

➤ PLACE AU QUIZZ...

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

2 FQ CPF

1- Quels sont les publics prioritaires sur ce fond ?
 A : *Catégorie C*
 B : Tout le personnel
 C : *Filières techniques et administratives*

2- quels sont les dispositifs éligibles au CPF ?
 A : EP
 B : *Qualification ou certification inscrite au RNCP ou titre inscrit à l'inventaire*
 C : *Socle de connaissances et de compétences*

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

QUIZZ GESTION DU CPF

3 - L'employeur doit-il financer obligatoirement l'intégralité des frais pédagogiques ?
 A : *Oui*
 B : *Non*
 C : *Prise en charge partielle (plafond maximum par action ou 1 h de CPF = X euros)*

4 - Quelles sont les conditions pour que l'employeur finance les frais de traitement ?
 A : *La formation est inscrite au plan de formation*
 B : Hors de temps de travail
 C : *Sur le temps de travail*
 D : La formation n'excède pas 52 jours par an

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

QUIZZ GESTION DU CPF

5 - Quelle est la condition pour que l'établissement demande à l'ANFH le remboursement des frais de traitement ?

A : Le responsable formation participe au séminaire d'aujourd'hui
 B : L'agent a effectivement été remplacé pendant la durée de sa formation
 C : L'agent a suivi la formation

6 – Quel sera le traitement mensuel demandé d'une infirmière cat A qui effectue une formation de + de 52 Jours ?

A : 3 600 €
 B : 4 000 €
 C : au réel

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

QUIZZ GESTION DU CPF

7 - Quels sont les documents que l'établissement devra avoir établi avant le départ en formation ?

A : Une convention de formation avec l'organisme de formation
 B : Un ordre de mission
 C : Une attestation de pot de départ avec les personnels des services concernés

8 - Quelles pièces sont nécessaires pour le règlement des frais pédagogiques ?

A : Facture ou titre de recettes
 B : Attestation de présence
 C : Attestation de réussite

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

QUIZZ GESTION DU CPF

9 - Quels fonds sont mobilisables pour financer le CPF ?

- A : Le Plan de Formation de l'établissement
- B : Le Fonds de Qualification et CPF mobilisable auprès de l'ANFH
- C : Le Fonds Mutualisé pour le financement des Etudes relatives à la Promotion Promotionnelle (FMPEP)
- D : La CNSA
- E : La subvention Agnès BUZYN

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

QUIZZ GESTION DU CPF

10 - Quand mobiliser son CPF ?

- A : Tous les mois
- B : Lors des recensements des EP
- C : Tous les trimestres
- D : 2 fois par an
- E : Entretien professionnel

11 – Quel document concernant l'agent est obligatoire pour bénéficier d'un financement FQ-CPF (FQ-CPF ET FMPEP)

- A : Ordre de mission
- B : Avis d'imposition
- C : Attestation de l'utilisation des heures CPF

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

QUIZZ GESTION DU CPF

12 – Le dispositif CPF est il ouvert ?
A : Aux médecins
B : Aux contractuels de la FPH
C : Seulement aux titulaires
D : Aux titulaires et contractuels de la FPH

13 – Quel est le taux FQ et CPF ?
A : 7,1 %
B : 2 %
C : 2,1 %

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

3 TRÉSORERIE

LA TRESORERIE

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

3 TRÉSORERIE

La Délégation a développé une note d'information à destination des Trésoreries, afin d'attirer leur attention sur nos difficultés rencontrées sur le traitement des titres de recette et avis des sommes à payer :

Plusieurs cas de figure :

- Réception de titres de recettes sans demande de remboursement
- Réception de demande de remboursement sans titres de recettes
- Réception de lettre de relance de la part de la trésorerie avant de recevoir le titre de recettes et la demande de remboursement.
- Réception de lettre d'huissier sans avoir eu au préalable le titre de recette et demande de remboursement

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

3 TRÉSORERIE

Titres	DE
- 200 € 1 AFGSU	DAPEC 20 : EP Laire traitement 12 000 €
- 7000 € Galois 2T	DAPEC 15 : AFGSU traitement 250 €
- 137,50 AFGSU	DAPEC 3 : WORD traitement 1 550 €
- 7000 € traitement 2T	DAPEC 70002 : traitement 12 000 €
- 2500 € traitement 3 T	DAPEC 900032 PIE : traitement 50 €
1800€ traitement 2018	DAPEC 50 : traitement 200 €
- 300 € frais de scolarité	DAPEC 18 : PIE repas 20 € traitement 329 €

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

ANF
RHONE

SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION

TRESORERIE

DEMANDE D'EMISSION DE RECETTES DIVERSES

ADRESSE A : **Services Financiers**

ADRESSE PAR : **Gestion des Ressources Humaines**

Centre Hospitalier Public
DU SOLEIL LEVANT Exercice : **2019**

N° compte : _____

Service du Personnel UF : _____ Budget : _____

N° débiteur

Débiteur : (NOM + adresse complète)
A.N.F.H
Comité de gestion
75 cours Emile Zola
69603 VILLEURBANNE Cedex

TITRE NON RECOUVRABLE N° dossier

(« P » : P 503 et « R » titres Régisseur)

Objet de la recette (inscrire une ligne détail par n° de compte ou n° UF différents)

Emargement

CODE	DATE	MONTANT

SOMME DUE

A Hauteville, le 8 février 2019

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

ANF
RHONE

SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION

3 TRESORERIE

TITRE EXECUTOIRE FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

Page : 1

MAISON DE RETRAITE **01320** No de titre **1**

Etablissement **010780104** Ville **Matricule**

N° de recette **000004255** ETABL : MAISON DE RETRAITE

Type : **Recettes Annexes**

Émis & rendu exécutoire le **30-01-2019**

Débité : **ANFH RHONE** Exercice **2019**

Date : **30-01-2019**

ADRESSE

LE QUARTZ
75 COURS EMILE ZOLA
69100 VILLEURBANNE

REMBOURSEMENT FRAIS DE TRAITEMENT 2018

Date	Désignation	A VOUS CHARGER	Compte
30-01-2019	REMB. PERS. NON MED. U.F. 2720	1,890.25	6419
30-01-2019	REMB. PERS. NON MED. U.F. 2740	607.25	6419
30-01-2019	REMB. PERS. NON MED. U.F. 2740	367.50	6419
Renseignements établissement :		*****2,865.00	6721
		*****0.00	
A PAYER->		*****2,865.00	Euros

Banque : BANQUE DE FRANCE R.I.B. : _____

Heures : IBAN : FR3 3000100 4600 0000000000

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

ANPH

SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHÔNE

3 TRESORERIE

DEMANDE DE REMBOURSEMENT
 FACTURE ORGANISME
 2018

15 NOV. 2018
 FORMATION

N° DEMANDE	162 - 56DA	DAPEC	4	DOSSIER	2018INST.
ORGANISME	N 90440 0	ESPACE DE FORMATION RECHERCHE DEVELOPPEMENT		GESTIONNAIRE	
ETS	CH LE SOLEIL LEVANT			REF. FACTURE	N° 20183023
BENEFICIAIRE	ESFORD SARL			DATE FACTURE	05/11/2018
R.I.B.	13825002000877932217324			B.I.C.	CEPAFRPP382
I.B.A.N.	FR7613825002000877932217324				
FORMATION	15921 TRANSMISSIONS ORALES				
OBSERVATION					

Groupe	Module	Session	Date début	Date fin	Durée
1	1	1	18/06/2018	02/07/2018	21 H

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

ANPH

SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION RHONE

3 TRÉSORERIE

Noms ~~des~~ agents

Date émission du titre

Numéro du titre

RIB trésorerie

Montant

Numéro DAPEC

Intitulé formation

Date des sessions

Code codique

Numéro du groupe

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER


RHONE

SEMINAIRE DES RESPONSABLES FORMATION

4 CONTRÔLE ALÉATOIRE

Suite au contrôle IGAS de 2016 , ou il a été relevé un nombre insuffisant de contrôles, ne permettant pas de sécuriser notre démarche de simplification déjà appliquée sur certaines délégations,
Le Bureau National du 23 novembre 2018 a décidé de généraliser la convention de simplification et de sécurisation de la gestion des pièces justificatives et les contrôles aléatoires.
Vous serez contrôlés sur 8 à 10 % de vos paiements, l'ANFH vous demande de nous accompagner sur cette démarche et de nous fournir dans les 48 heures tous les justificatifs demandés.

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



L'APPEL A PROJETS : NOUVEAUTÉS



Par Clélia Dumont – Conseillère Formation

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



DISPOSITIF D'APPEL A PROJETS

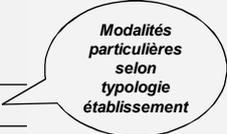
UNE AIDE FINANCIERE ET UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE POUR REALISER UN PROJET DE FORMATION

ETABLISSEMENTS	AGENTS	OFFRE ANFH
-----------------------	---------------	-------------------

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



APPEL A PROJETS ETABLISSEMENTS

QUOI ?	FORMATION COLLECTIVE INTRA Etablissement/GHT Prise en charge frais pédagogiques	 <p><i>Modalités particulières selon typologie établissement</i></p>
POUR QUI ?	Tout établissement	
VOS CONTACTS ANFH	Réfèrent pédagogique Clélia DUMONT Réfèrent financier Lila GRIGIS	

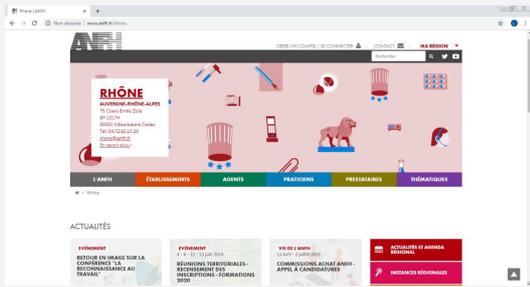
ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

			
APPELS A PROJETS AGENTS			
QUOI ?	D.U – MASTER Prise en charge des frais pédagogiques 100%	AGENTS RQTH Prise en charge des frais de traitement restant à la charge de l'établissement (40%)	RECONVERSION POUR RAISON DE SANTE Prise en charge pédagogie, déplacement, traitement selon forfaits
POUR QUI ?	Etablissements à cotisation < 150 000€	Etablissements à cotisation < 75 000€ <i>Dans le cadre d'une demande FIPHFP</i>	Priorité aux établissements à cotisation < 150 000€ <i>Si dossier pas pris en charge dans le cadre du CFP</i>
VOS CONTACTS ANFH	Référent pédagogique Nelly BOZETTO Référent financier Chafia CHAMPEAU		
<small>ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER</small>			

		
APPELS A PROJETS OFFRE ANFH		
QUOI ?	FORMATION GRATUITE ANFH REPRISE EN INTRA Prise en charge des frais pédagogiques 100%	FORMATION REPRISE SUR LA CENTRALE D'ACHAT ANFH Prise en charge des frais pédagogiques 50%
POUR QUI ?	Tout établissement	Tout établissement
VOS CONTACTS ANFH	Référent pédagogique Sandrine BANCELIN Référent financier Farida MAHDI	
<small>ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER</small>		

ANFH

L'ANFH SUR LE WEB



Par Anaëlle Pirotais – Conseillère en Gestion de Fonds

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

ANFH

NOUVEAU PROJET

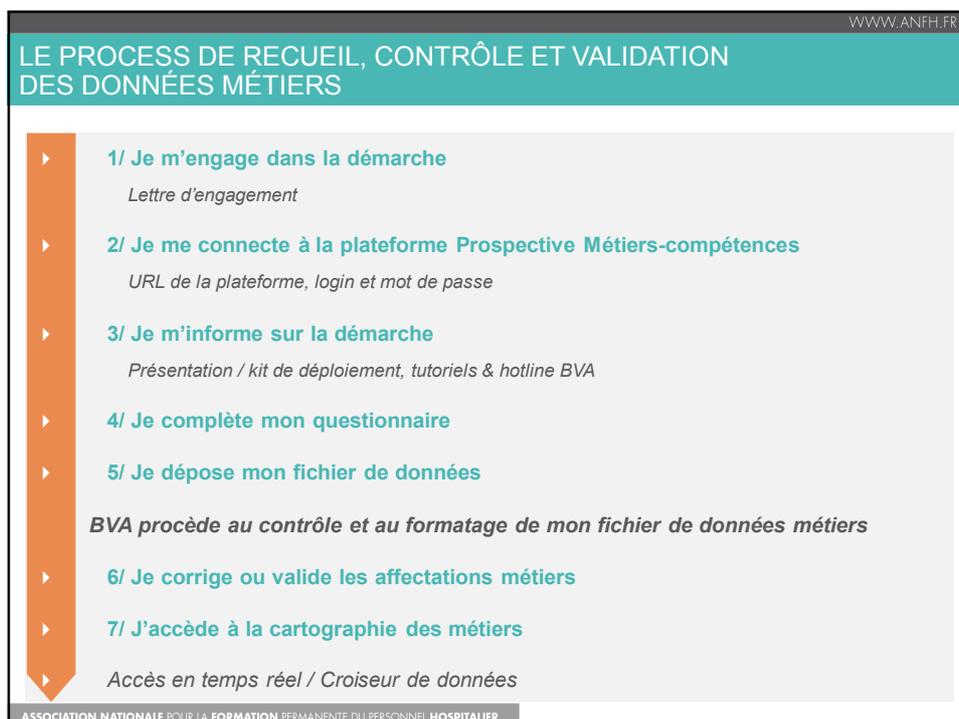
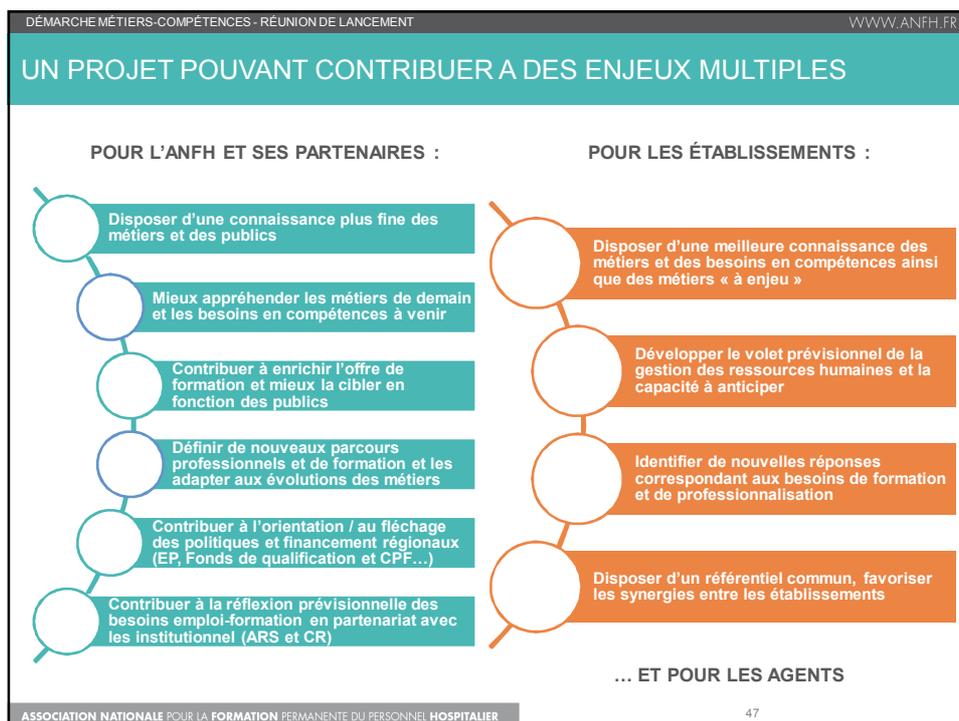
Projet « Métiers – Compétences »

**Cartographie non médicale et médicale des métiers
Auvergne Rhône-Alpes**



Par Marie-Noëlle Bougère – Délégué

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER



LA CLÉ DE LA RÉUSSITE : UNE IMPLICATION DE TOUS !

Pour que la cartographie régionale soit représentative des établissements, il faut :

- ▶ **le plus grand nombre d'établissements participants**
- ▶ **un volume d'agents couvert suffisant**
- ▶ **une diversité des établissements participants**, représentatifs des différents secteurs de la FPH (CHU-CHRU/CH, EPSM, EHPAD, Handicap, Enfance-Famille)
- ▶ **une représentativité territoriale** (pour l'analyse par Délégation, par département, par GHT ou GCSMS...).

Il est donc important que TOUS les établissements puissent participer à ce projet qu'ils aient ou non déjà réalisé leur cartographie des métiers, qu'elles que soient leurs ressources internes, le niveau d'avancement, leurs spécificités territoriales et/ou organisationnelles...



CAS PRATIQUE

A vous de parler de l'ANFH, ses prestations, en quoi l'équipe peut vous aider ...

Racontez-nous votre histoire !

Par Lydia RIVAT – Conseillère Formation

WWW.ANFH.FR

JEU DE ROLE

3 à 4 joueurs

Choix de l'établissement :

- **Activité**
- **Taille**

Piocher :

- **4 cartes « Prestations ANFH »**
- **4 cartes « Situations rencontrées par les établissements »**

Racontez-nous votre histoire !

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER 51



PRESENTATION DES TRAVAUX DE L'APRES-MIDI

Par Sandrine Bancelin– Conseillère Formation

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER